



DEMANDE DE PASSEPORT ou CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Liste des pièces à prévoir

Attention : Merci de bien vouloir prendre rendez-vous pour déposer le dossier en Mairie (un rdv / personne) :
www.rendezvousonline.fr

Liste des pièces à présenter OBLIGATOIREMENT (originaux)

- Le **CERFA** remis en Mairie et **complété impérativement avant le rendez-vous** en 1ère page à l'ENCRE NOIRE, en MAJUSCULES (avec accents) ou le **formulaire de pré-demande** complété en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr
- **2 photos d'identité** couleur (récentes de moins de 6 mois). *Tête nue, sans lunettes, visage positionné de face, les yeux ouverts regardant l'objectif et bouche fermée (expression neutre) sur fond clair ou neutre uni. Dimensions 35x45mm – Certifiées conformes* **Ne pas découper les photos**
- **Un justificatif de domicile** de moins d'1 an (facture téléphone, EDF, avis de taxe foncière, avis de taxe d'habitation, quittance bailleur social etc.) *si vous n'avez pas de domicile personnel ou de justificatif à votre nom : fournir une attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge + un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (de moins d'un an) + CNI de l'hébergeant*
- **Un justificatif d'identité :**
 - passeport électronique ou CNI (en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)
 - à défaut de passeport électronique ou CNI, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois (à demander à la Mairie du lieu de naissance)
- **En cas de mariage :** pour le changement de nom suite à un mariage, fournir une copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois
- **Fiscalité :**
 - Passeport : timbres fiscaux : * 0 à 14 ans = 17€ * 15 à 17 ans = 42€ * Adulte = 86€
 - CNI : gratuit sur présentation du précédent titre ou 25€ en cas de perte ou vol (timbre fiscal)
- **En cas de perte :** la déclaration sera reçue en Mairie le jour du rendez-vous
- **En cas de vol :** joindre la déclaration délivrée par le Commissariat ou la Gendarmerie
- **Renouvellement d'un passeport ou d'une carte d'identité :** fournir le passeport ou la carte d'identité actuellement en votre possession
- **MINEURS :** présence obligatoire du mineur et de son représentant légal lors du dépôt du dossier, documents supplémentaires à fournir :
 - Copie de la carte d'identité du représentant légal
 - **Parents divorcés ou séparés :** fournir la copie du jugement fixant le domicile de l'enfant et désignant le/les détenteur(s) de l'autorité parentale
 - **En cas de garde alternée :** fournir un justificatif des deux domiciles + CNI des deux parents
- **Changement de nom ou de prénom :** Fournir un acte de naissance de moins de 3 mois.

Renseignements complémentaires : Mairie de Méricourt / Place Jean Jaurès . 62680 Méricourt – 03-21-69-92-92 –
contact@mairie-mericourt.fr